



L'officiel du **Badminton Régional** -
LOBR Journal officiel de la Ligue Occitanie de Badminton, instance déconcentrée de la Fédération Française de Badminton - FFBaD.

Pôle Administratif

7 rue André Citroën
31130 BALMA

04 68 75 31 04
ligue@badocc.org

Directeur de la publication :

Christophe FAULMANN

Comité de rédaction :

Jean-François ANINAT

Amélia TAHRAOUI

Disponible gratuitement sur le site de la Ligue Occitanie de Badminton

www.badocc.org

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Diffusion

Comités/Clubs/Membres du CA/ Membres du Personnel Occitanie/CTN

Nos Partenaires



Le Journal Officiel de la Ligue Occitanie de Badminton

-- Préambule --

La Ligue Occitanie de Badminton publie toutes ses décisions règlementaires dans l'*Officiel du **B**adminton Régional (LOBR)*, en conformité avec les statuts et le Règlement Intérieur régionaux.

LOBR est publié au minimum, deux fois par an. Cette diffusion est effectuée par voie électronique dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

LOBR contient :

- Une synthèse des décisions prises par les instances régionales statutaires (AG, CA, bureau),
- Les règlements créés ou modifiés par ces décisions,
- les décisions individuelles régionales (prises par la commission régionale disciplinaire, par exemple),
- le cas échéant, d'autres éléments ayant le caractère de décisions règlementaires.

Les synthèses de décisions sont susceptibles de révision dans le numéro suivant, en cas d'erreur. Les décisions individuelles sont publiées après épuisement des voies de recours fédérales.

Sommaire

Décisions Secteur Administratif /RH	2
Décisions Secteur Développement	3
Décisions Secteur Vie Sportive	4
Décisions Secteur Pôle Ressources	6
Décision Individuelles.....	7

Des réunions statutaires 7 septembre 2024 au 8 février 2025.

Tous les textes règlementaires et les comptes-rendus des réunions statutaires sont à disposition sur le site régional :

[Textes Règlementaires – Le Badminton en Occitanie \(badocc.org\)](http://badocc.org)

[Réunions Statutaires – Le Badminton en Occitanie \(badocc.org\)](http://badocc.org)

SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

Election : Responsable du Conseil des Présidents de Comité et de son Adjoint

Contexte : Les Présidents des Comités ont été sollicités pour élire le responsable du conseil des présidents de comité et de son adjoint, Se sont proposés : Xavier ARMENGAUD en tant que responsable et Eric GELIN en tant qu'adjoint.

E-Vote n°1 CPC du 20 décembre 2024.

Les nominations de Xavier ARMENGAUD en tant que responsable et Eric GELIN en tant qu'adjoint sont validées à l'unanimité.

Candidature au poste de membre du Conseil d'Administration du CROS Occitanie

Contexte : Christian PRIVAT est le seul membre du Conseil d'Administration qui s'est porté candidat pour se présenter à l'élection au Conseil d'Administration du CROS Occitanie. Cette candidature doit être validée par le Conseil d'Administration de la Ligue.

E-Vote n°2 du 10 janvier 2025.

La candidature de Christian PRIVAT est validée à l'unanimité.

Assemblée Générale de la Ligue

Contexte : Le secrétaire général propose d'organiser l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale électorale de la Ligue le 15 mars 2025.

CA du samedi 8 février 2025.

L'organisation de l'assemblée générale ordinaire et électorale est validée à l'unanimité.

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale 2025

Contexte : Le secrétaire général présente l'ordre du jour de l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

CA du samedi 8 février 2025.

L'Ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue est validé à l'unanimité.

SECTEUR DÉVELOPPEMENT / SPORT POUR TOUS

Chaudron Olympique

Contexte : Gilles CASTILLON propose d'acquérir un chaudron olympique offert par le CNOSF pour la fédération, à placer potentiellement au CROS de Balma. Il souligne la valeur symbolique et le potentiel de cet objet. Des réserves sont exprimées par certains membres du CA concernant l'utilité et le stockage de cet objet, tans que David ANGELATS s'inquiète de la gestion du patrimoine culturel de la Fédération.

CA 2 du samedi 7 décembre 2024.

La candidature de la Ligue auprès de la Fédération est adoptée à l'unanimité.

SECTEUR VIE SPORTIVE

PRATIQUES SPORTIVES

Commission Compétitions Individuelles

Contexte : Le club de Blagnac est le seul à avoir répondu à l'appel à candidature de la commission Compétitions Individuelles, pour organiser les deux compétitions restantes : le TER des 16 et 17 novembre 2024 et le championnat régional Para-Badminton des 1 et 2 mars 2025.

E-Vote 1 du 1^{er} octobre 2024.

La candidature de Blagnac est acceptée à l'unanimité.

Commission ICR – Nouveau responsable

Contexte : Suite à l'arrêt de Vincent BOUREZ de sa fonction de responsable de la commission Interclubs, Julien FABRE déjà membre de la commission se présente comme nouveau responsable.

CA 1 du samedi 12 octobre 2024.

La candidature de Julien FABRE au poste de responsable de la commission Interclubs est approuvée à l'unanimité.

Sport en entreprise – outil de communication

Contexte : La commission Sport en Entreprise organise deux à trois fois par an des soirées découvertes auprès de nouvelles entreprises. Ces soirées ont pour objectif d'accueillir plus d'entreprises dans le championnat. La commission souhaite acquérir un roll-up/kakemono afin de pouvoir afficher les couleurs de la Ligue.

CA 1 du samedi 12 octobre 2024.

Le visuel du roll-up est approuvé à l'unanimité.

Règlement Championnat Régional Elite – Modification du règlement

Contexte : Le Championnat Régional Elite se déroulera à Mèze début décembre. La salle possède 11 terrains et offre la possibilité de faire le tableau de mixte en poule. Le règlement actuel précise un déroulement du tableau de mixte en élimination directe pour des contraintes de terrains. La commission compétition propose une modification du règlement tenant compte du nombre de terrains.

CA 1 du samedi 12 octobre 2024.

Le règlement est adopté à l'unanimité. Il est diffusé sur le site de la Ligue.

Tournoi de BAGES

Contexte : Une erreur a été commise par la Ligue concernant le tournoi de Bages. Ce tournoi a été autorisé le même week-end que le Championnat Régional Elite à Mèze contrairement à la réglementation en cours. Le débat porte autour de plusieurs options pour décider du maintien ou de l'annulation de l'autorisation.

Bureau 2 du samedi 16 novembre 2024.

Le maintien de l'autorisation du tournoi est validé à la majorité.

Championnat Régionaux Para-Badminton

Contexte : Les Championnats Régionaux de Para-Badminton sont prévus à Blagnac aux mêmes dates que l'Open d'Espagne. Afin d'éviter ce chevauchement et de permettre la participation du plus grand nombre, il est proposé de les reporter au week-end du 26-27 avril 2025, Le club de Blagnac est disponible à ces nouvelles dates.

E-Vote CA n°3 du 14 février 2025.

Le report des championnats au week-end du 26-27 avril 2025 est validé à l'unanimité.

Projet « Aide Sociale joueurs du collectif régional »

Contexte : Suite à la demande d'aide financière d'une famille monoparentale ayant des enfants sur les actions régionales (stages, brassages, CEJ, SAN), la commission Jeune Haut Niveau propose la création d'une « aide sociale ». L'objectif est d'aider les familles en difficulté financière.

Proposition d'une aide sur remboursement avec un plafond de 500 euros annuels. Aide à adresser directement aux familles, sur une facture du reste à charge qu'elles reçoivent de la part du Club.

CA n°3 du samedi 8 février 2025.

L'aide sociale est validée à l'unanimité.

Commission Jeunes et accès Haut Niveau : Nouvelle Responsable

Contexte : Marie Christine BOCHARD très investi au sein du club de Saint Orens, s'est portée candidate au poste de responsable de la Commission Jeunes.

Recrutée par Manu DUBRULLE, elle est fortement impliquée dans la commission Jeunes et accès Haut Niveau, avec une présence régulière sur les circuits régionaux.

CA n°3 du samedi 8 février 2025. (vote à bulletin secret)

La candidature de Marie Christine BOCHARD est validée à l'unanimité.

Commission Para-Badminton : Nouveau Membre

Contexte : Frédéric HACQUARD joueur au club de Castanet, s'est porté candidat pour intégrer la Commission Para-Badminton. Son engagement au sein du club témoigne de sa volonté de contribuer activement au développement de cette discipline.

CA n°3 du samedi 8 février 2025. (vote à bulletin secret)

La candidature de Frédéric HACQUARD est validée à l'unanimité.

POLE RESSOURCES

FORMATION : Grille tarifaire 24-25 formation bénévole

Contexte : La COMFORM propose une revalorisation des coûts 23-24 en intégrant le temps d'alternance dans le coût de la formation. FORMABAD impose un suivi d'alternance des stagiaires par les formateurs, ce qui n'existait pas avant. Le temps passé cette saison sur l'alternance de l'EB1, réalisée en visio avec trois ou quatre stagiaires, a un coût de 3€/stagiaire/par visio.

Base inchangée du coût de formation vendu aux clubs : 8€/h.

Les nouvelles formations proposées par la fédération en septembre 2023 sont à tarifier, ce qui n'avait pas été fait la saison dernière avec la sortie des formations en août.

Bureau 1 du samedi 7 septembre 2024.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

FORMATION : Aide formation professionnelle

Contexte : Swann MICHEL, salarié de l'OBC Nîmes fait une demande d'aide pour l'accompagner dans son projet de formation DESJEPS Badminton.

La COMFORM possède une enveloppe annuelle de 400€ budgétisée sur 2024 pour les aides à la formation des pros (essentiellement axée sur les FF2). Cette saison l'aide n'a pas été attribuée. Cette aide serait fléchée sur Swann MICHEL et la COMFORM demande une rallonge de 1000€ pour attendre un total de 1400€.

Bureau 1 du samedi 7 septembre 2024.

La proposition d'aide supplémentaire à la formation est refusée à l'unanimité. L'aide octroyée reste dans l'enveloppe des 400 euros.

Commission Communication – Adhésion partenariat SOLIBAD

Contexte : SOLIBAD est une association caritative autour des valeurs du sport et de la solidarité. Son objectif est de récolter des fonds grâce à la communauté du badminton (France, international, pro ou encore loisir), et d'apporter de l'aide financière ou matérielle (raquettes, chaussures, vêtements...) à des populations en difficulté.

La Ligue, partenaire depuis 2023, a organisé plusieurs collectes de matériels de badminton et utilise le logo SOLIBAD sur les courriers, affiches, site internet.

Jusqu'à la saison dernière, l'adhésion à SOLIBAD était gratuite. À partir de 2025, une charte sera mise en place avec une cotisation annuelle de 100€. La signature de la charte engage la Ligue pendant une année.

CA 1 du samedi 12 octobre 2024.

L'adhésion à SOLIBAD est adoptée à l'unanimité.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Contexte : *Un cas de double inscription à des tournois a été soumis à la commission suite à un signalement. Une joueuse s'est inscrite à un premier tournoi, puis s'est retrouvée sur liste d'attente. Sans confirmation de participation, elle s'est ensuite inscrite à un second tournoi.*

Lorsqu'elle a été intégrée au premier tournoi, elle a procédé à une demande de désinscription pour le second. Cependant un problème est survenu concernant la procédure de désinscription et la nécessité d'un justificatif, ce qui a entraîné l'intervention de la commission.

La joueuse a fourni un certificat médical justifiant son retrait du premier tournoi, mais elle a ensuite participé à une autre compétition, soulevant une problématique règlementaire.

La joueuse affirme avoir prévenu l'organisateur du second tournoi avant la clôture des inscriptions (25 octobre à 8h55). Elle estime que, selon le règlement, aucun justificatif médical n'aurait dû être exigé par l'organisateur.

Décision :

La commission opte pour un avertissement à l'égard de la joueuse. Certains membres soulignent qu'il s'agit peut-être d'une méconnaissance du règlement plutôt qu'une intention de fraude.

La nécessité d'une meilleure information des joueurs sur la gestion des inscriptions multiples est évoquée.

Il est noté que le système de gestions des tournois ne bloque pas automatiquement une double inscription.

La commission s'accorde sur le fait qu'un manquement au Code Conduite est avéré, même si les circonstances atténuantes sont prises ne compte.

Cette décision est motivée par l'absence d'antécédents disciplinaire et par la volonté pédagogique d'informer plutôt que de sanctionner lourdement.

Il est précisé que cet avertissement sera consigné mais qu'il ne constitue pas un blâme, qui aurait des conséquences plus lourdes sur son dossier.